



No de résolution
ou annotation



VILLE DE
Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 5 décembre 2023, à 18 h, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M^{me} Jocelyne Bates, mairesse.

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Jocelyne Bates, mairesse
M^{me} Annick Latour, conseillère
M. Sylvain Bouchard, conseiller
M^{me} Marie Levert, conseillère
M. Michel Leblanc, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

M^{me} Anne-Sophie Primeau, trésorière
M^{me} Audrey-Maude Parisien, greffière

SONT ABSENTS :

M^{me} Isabelle Morin, conseillère
M. Martin Gélinas, conseiller

365-12-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard
Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

---- 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

POINT(S) DE DÉCISION

366-12-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 909-23 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES AUX SERVICES DE POLICE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 28 novembre 2023, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée le 28 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture aux présentes.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement numéro 909-23 constituant une réserve financière dédiée au financement des dépenses liées aux services de police et de sécurité incendie.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

367-12-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par : M. le conseiller Sylvain Bouchard
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 05.

M^{me} Jocelyne Bates
Mairesse

M^e Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière

Je soussignée, certifiée par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2023.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Anne-Sophie Primeau, directrice des Services administratifs et trésorière